

PROGRAMME

**reperere**

RÉSEAU D'ÉCHANGE ET DE PROJETS SUR LE PILOTAGE  
DE LA RECHERCHE ET L'EXPERTISE



# **ANALYSE TRANVERSALE DES PROJETS DE REPERE (AAP2) ESQUISSE DE PROFILS-TYPES**

## **Note de réflexion**

**Janvier 2013**

## SOMMAIRE

Introduction.....	3
L'origine et l'objectif de cette note.....	3
La grille mobilisée pour analyser les partenariats avec les tiers-veilleurs .....	3
Les trois profils-types présentés dans cette note et leur statut.....	5
Profil-type n°1 : Un lieu d'échange pour contribuer à la réforme de la démocratie.....	7
Une problématique support volontairement large et à préciser.....	7
Une expertise portée par des institutions reconnues, en quête de savoirs profanes.....	7
Des traumatismes passés pouvant marquer les partenariats.....	8
Un équilibre des légitimités et des pouvoirs au cœur de l'intention poursuivie, une défiance à l'égard de toute polémique publique.....	9
Profil-type n°2 : Une négociation en vue d'un accord partiel ou momentané pour agir.....	10
Des problématiques anciennes mais en pleine évolution au sein des politiques publiques .....	10
Un corpus et des institutions académiques constitués, mais une expertise disputée.....	11
Des évènements pouvant interférer, liés à l'agenda politico-médiatique.....	12
Des conflits de légitimités et des positionnements en tension.....	12
Profil-type n°3 : Un processus d'apprentissage collectif en vue d'une problématisation commune.....	13
Des problématiques émergentes, ou des problématiques anciennes à renouveler pour interpeller les politiques publiques.....	13
Une expertise diversifiée, partagée et mutuellement reconnue entre recherche et société civile.....	14
Des évènements externes pouvant consolider ou menacer la coalition de cause en suscitant la remontée des clivages classiques.....	15
Un équilibre des pouvoirs et des légitimés condition initiale du partenariat.....	15
Conclusion.....	16

# INTRODUCTION

---

## L'origine et l'objectif de cette note

Lors de son introduction aux séminaires à mi-parcours du programme REPERE, organisés en mars 2012, Francis Chateauraynaud avait souligné l'intérêt que peuvent présenter les partenariats recherche / société civile, notamment au regard du travail critique qu'ils sont susceptibles de produire. Or, l'ensemble des présentations des projets REPERE et des échanges entre les équipes qui avait suivi, avait révélé que les postures à cet égard étaient très variablement assumées par les différents porteurs, et qu'on se trouvait dès lors devant une grande diversité de projets à cet égard, diversité par ailleurs confirmée sur d'autres critères.

Face à ce constat, il est rapidement apparu au sein de l'équipe chargée d'appuyer l'animation transversale du programme, qu'il serait probablement utile d'élaborer une typologie des partenariats à l'œuvre dans REPERE, dans la perspective d'être en mesure de produire des recommandations de portée générale au-delà des projets eux-mêmes tout en restant connectées aux réalités des expériences observées dans leur diversité.

Il a ainsi été proposé de s'appuyer sur le dispositif des tiers-veilleurs mis en place par les instances REPERE pour le deuxième appel à projets, visant notamment à fournir un éclairage SHS au suivi et à la réflexivité des différents projets. Préalablement, une distinction a néanmoins été apportée quant au rôle du tiers-veilleur : sa fonction au sein du projet doit demeurer propre à chaque équipe, et l'équipe d'animation n'a pas à intervenir dans le cadrage du suivi interne du projet. Dans le même temps, le positionnement en recul du tiers-veilleur présente néanmoins un intérêt quant à la réflexion transversale qu'il est proposé de mener dans l'animation transversale du programme : d'où l'idée de conduire auprès d'eux une campagne d'entretiens pour nourrir cette réflexion.

Des entretiens qualitatifs ont donc été réalisés auprès de chaque tiers-veilleurs sur la base d'une grille commune, dans la perspective de distinguer différents profils-types de partenariats.

## La grille mobilisée pour analyser les partenariats avec les tiers-veilleurs

Pour conduire ces entretiens, l'équipe d'animation a choisi de s'appuyer sur les cinq questions énoncées par Francis Chateauraynaud au début de son exposé introductif aux séminaires REPERE, pour introduire sa grille d'analyse et interpeller les projets REPERE. Ces questions permettent en effet de saisir le processus de chaque partenariat observé par le tiers veilleurs dans une histoire plus longue et un contexte plus large ; en suivant le propos de F. Chateauraynaud, il est en effet nécessaire de s'intéresser au contexte des projets dans leur histoire, au-delà de leur seule dynamique propre, si l'on veut être en mesure de saisir la nature du travail critique des partenariats à l'œuvre.

Ces cinq questions ont par ailleurs été complétées et précisées par les éléments contenus dans une grille d'analyse proposée par Marcel Jollivet, visant « à expliciter les fondements d'une recherche en coopération entre scientifiques, et responsables et militants associatifs ».

Au final, le guide d'entretien a été organisé autour des 6 rubriques suivantes, qui ont ensuite été mobilisées pour l'analyse et le repérage des profils-types de partenariats :

- **Le degré d'institutionnalisation de la problématique (et des acteurs qu'elle articule) traitée par le partenariat** : les questions de société abordées par le partenariat sont-elles en émergence dans l'espace public ou déjà anciennes ? Les parties prenantes de ce débat sont-elles identifiées et stabilisées, ou encore en construction ? Quelle influence de cet état du débat sur les motivations des parties prenantes ?...
- **Le degré de consolidation de l'expertise mobilisée** : les connaissances scientifiques mobilisées dans le projet constituent-elles un corpus déjà ancien ? L'expertise est-elle également détenue par le corps associatif ? Sous quelles formes (expérience ? observation de terrain ? ...) ? Quelle influence de cet état de l'expertise et de sa répartition entre chercheurs et associatifs sur la conduite du partenariat, sur la répartition des tâches de travail ?...
- **Évènements marquant dans le contexte du partenariat** : des événements marquants (crise, polémique publique, événement médiatique, ...) ont-ils conduit le partenariat à être reconfiguré ?
- **Légitimités et pouvoirs au sein du partenariat** : les parties prenantes jouissent-elles du même degré de reconnaissance dans leurs sphères d'influence respectives ? Bénéficient-elles du même degré de légitimité ? Peut-il y avoir une certaine forme d'asymétrie de pouvoirs dans ce partenariat ?...
- **Valeurs et normativité du partenariat** : ce partenariat est-il au service d'une cause ? Est-ce vrai pour toutes les parties-prenantes ? Cette question des valeurs et des positionnements normatifs est-elle explicitée, mise en discussion au sein du partenariat ?...
- **Effets du partenariat, attendus ou observés** : sur les connaissances, sur les dynamiques d'acteurs, sur la programmation de la recherche, sur les politiques publiques.

Précisons enfin que selon F. Chateauraynaud, il existerait 5 sphères où se joueraient les relations sciences / société :

- **la sphère politico-médiatique**, dans laquelle il s'agit pour les parties prenantes de porter sur la scène publique la question qui les intéresse ;
- **la sphère administrative**, dans laquelle les parties prenantes ambitionnent de contribuer à la construction des politiques publiques ;
- **la sphère militante**, qui est le lieu principal où évolue le monde associatif pour porter et défendre des dossiers, à des échelles aussi bien locales que nationales ou internationales ;
- **la sphère des projets alternatifs**, dans laquelle les parties prenantes visent cette fois à formaliser une alternative au courant dominant ;
- **la sphère des formes ordinaires de présence au monde**, où il s'agit de faire reconnaître des rapports au monde qui se vivent dans la proximité.

Ces sphères ont pu être mobilisées en fin d'entretien avec les tiers-veilleurs, sous la rubrique des légitimités et pouvoirs au sein du partenariat, afin de confirmer avec eux la manière dont il est possible de caractériser les

contextes dans lesquels évoluent les différents projets, selon la ou les sphères dans laquelle ou lesquelles s'inscrivent les parties prenantes du partenariat.

## Les trois profils-types présentés dans cette note et leur statut

A l'issue des entretiens, il est ressorti que l'on pouvait distinguer trois grands types, auxquels chaque projet pourrait être rattaché de manière plus ou moins univoque — ou temporaire selon sa dynamique. D'ailleurs, plutôt que d'évoquer des catégories dans lesquelles les projets pourraient être répartis, il s'agit davantage de distinguer des profils-types desquels chacun des projets pourrait être rapproché plus ou moins fortement, mais sans l'y enfermer dans tous ses aspects. Ainsi, au fil de leur histoire, les partenariats peuvent probablement passer d'un profil-type à l'autre.

Lors de l'analyse des entretiens, il est apparu que les deux dernières rubriques de la grille présentées ci-dessus cristallisent en fait les grandes caractéristiques des différents projets, de telle sorte qu'il est possible de s'y appuyer pour présenter, dans leurs grandes lignes, les trois profils-types identifiés.

Un **premier type vise en premier lieu une meilleure interaction entre chercheurs et associations**, la thématique du partenariat apparaît alors comme une occasion de conduire un tel effort. En termes de valeurs partagées, le partenariat s'inscrit d'abord dans un horizon civique consistant à contribuer à une sorte de mutation de la démocratie (s'inscrivant dans le courant de la démocratie technique ou dialogique). Il s'agit en effet de réformer les institutions (de recherche, de représentation de la société civile) et leur fonctionnement. On observe d'ailleurs dans ces partenariats un engagement explicite des institutions, d'où une moindre sensibilité de leur déroulement à la seule personnalité des coordinateurs (ayant pu connaître un certain turn-over dans certains projets se rapprochant de ce profil-type). En cohérence avec cet horizon normatif, les effets attendus voire observés de ces partenariats sont de mener une réflexion et/ou d'agir sur la programmation de la recherche et les dynamiques d'acteurs au sein des institutions impliquées.

**D'autres projets s'éloignent de ce premier type en ce qu'ils sont d'abord conçus autour d'une thématique précise**, déclencheuse du projet car soumise à controverse au sein de réseaux sociotechniques actifs. C'est cette controverse qui motive la mise en place du partenariat, induisant pour celui-ci des objectifs visant à faire évoluer un dossier en particulier sur différents aspects (faire évoluer la réglementation ou des dispositifs d'intervention, faire entendre une cause, etc.). Contrairement à ceux pouvant être rapprochés du premier profil-type, ces projets sont conçus de manière moins institutionnelle et engage davantage des personnes, investies d'une volonté de changement sur le thème considéré. On observe d'ailleurs, selon plusieurs de nos interlocuteurs, que les chercheurs qui s'engagent dans le portage de tels projets sont souvent largement reconnus dans leur discipline tout en étant, au terme de leur carrière, moins soumis aux impératifs académiques, ou qu'ils ont délibérément choisi de prendre quelques risques vis-à-vis de ceux-ci en prenant une autre voie (certains soulignant au passage qu'il s'agit alors souvent de femmes). Cependant, au sein de ces projets

d'emblée initiés autour de thématiques controversées, **deux profils-types peuvent être distingués sur le plan des engagements normatifs observés.**

**Un premier profil-type rassemble des représentants de différentes parties prenantes de la controverse à l'origine du projet :** différentes problématisations concurrentes et/ou valeurs normatives s'y affrontent, ce qui peut donner lieu à la coexistence au sein même du projet de deux types de travail critique en tension : une « critique radicale » Vs une « critique régulatrice », selon les termes de certains de nos interlocuteurs. La dynamique du projet est alors celle d'une recherche d'arrangements négociés entre parties prenantes en tension, chacun pouvant être intéressé au projet pour des raisons différentes, cette négociation nécessitant pour pouvoir se dérouler de laisser le plus souvent ces divergences sous silence, dans l'implicite.

**Un second profil-type se caractérise au contraire par une convergence explicite autour de valeurs partagées et d'une volonté d'aboutir à une problématisation commune du thème considéré.** Dans ce cas, le partenariat vise en quelque sorte à construire une « coalition de cause »<sup>1</sup> dans une perspective de réforme, le travail critique est alors plutôt de type « régulateur ». Contrairement au type précédent, cette convergence de vue est explicite et constitue une condition préalable au partenariat.

Les pages qui suivent détaillent donc, selon les rubriques de la grille présentées plus haut, les trois profils-types suivants :

Profil-type n°1 : Un lieu d'échange pour contribuer à la réforme de la démocratie ;

Profil-type n°2 : Une négociation en vue d'un accord partiel ou momentané pour agir ;

Profil-type n°3 : Un processus d'apprentissage collectif en vue d'une problématisation commune.

---

<sup>1</sup> Au sens que donne à cette expression P. Sabatier (1993) : une coalition propre à la politique publique considérée, transversale à la fois aux pouvoirs publics (gouvernants, administrations) et à la société civile, et visant à la faire évoluer face à d'autres coalitions. Ces coalitions, qui traversent et divisent donc des entités habituellement considérées de façon unitaire (comme l'État, la « profession agricole », etc. ), trouvent selon cet auteur leur cohésion dans les « systèmes de croyance » que partagent leurs membres.

# PROFIL-TYPE N° 1 : UN LIEU D'ÉCHANGE POUR CONTRIBUER À LA RÉFORME DE LA DÉMOCRATIE

---

## Une problématique support volontairement large et à préciser

Comme explicité plus haut, ce premier profil-type se caractérise d'abord par un objectif d'améliorer la qualité des interactions entre chercheurs et société civile dans l'optique, plus générale, de promouvoir des formes de démocratie dialogique. Dès lors, la problématique choisie pour opérer un tel effort est volontairement laissée assez large, tout au moins au début du projet : « l'agroécologie », la « veille citoyenne de l'environnement » (les thèmes d'application de celle-ci pouvant être multiples et variés) constituent ainsi des exemples de thèmes supports des rapprochements recherchés entre acteurs. Cette problématique peut même être délibérément laissée indéterminée dans un premier temps : le choix ou la précision de cette problématique est présentée comme faisant partie intégrante de la dynamique de co-construction recherchée, afin de s'assurer que « savoirs savants » et « savoirs profanes » puissent s'y retrouver, que les préoccupations des représentants de la société civile y rencontrent bien celle des chercheurs.

On peut penser également que ce choix très progressif de la problématique traitée dans le partenariat s'explique par la volonté de faire preuve d'une certaine prudence vis-à-vis des institutions concernées, au-delà des personnes impliquées. Dans ce profil-type en effet, il s'agit bien de viser un rapprochement et une évolution de fonctionnement au niveau des institutions elles-mêmes (du côté de la recherche comme de la société civile), dans une visée d'amélioration de la vie démocratique : il est donc important de ne pas brusquer les choses, en prenant garde à ce qu'une éventuelle controverse, déclenchée le cas échéant par une précision excessive des termes de la problématique choisie, ne bloque pas ce processus de rapprochement. Les tiers-veilleurs rencontrés autour des projets pouvant être rapprochés de ce profil-type insistent en effet sur le travail de construction de la confiance, nécessitant un équilibre permanent entre débat contradictoire et consensus.

## Une expertise portée par des institutions reconnues, en quête de savoirs profanes

Comme on l'a déjà souligné, ce profil-type se distingue notamment par une dimension institutionnelle plus appuyée : l'implication des institutions elles-mêmes au-delà des individus engagés constitue un élément important des finalités poursuivies. Dès lors, du côté de la recherche, l'expertise apportée est d'emblée liée à une forte reconnaissance de l'institution qui la porte sur le thème considéré, et s'appuie sur des corpus académiques bien établis, développés depuis longtemps plutôt qu'encore émergents.

Dans ce profil-type, l'objet est justement de compléter une expertise consolidée sur le plan académique par une ouverture aux savoirs profanes, susceptibles de favoriser son enrichissement sur le plan des questions

soulevées, des terrains à investiguer et des demandes sociales à éclairer. Cette ouverture de l'expertise académique à l'expertise « profane » (compétences et savoirs-faire pratiques, connaissances empiriques du terrain, ...) et aux demandes sociales constitue le cœur de la volonté qui anime les partenaires. Il peut s'agir, par exemple, d'ouvrir davantage la recherche agronomique, historiquement centrée sur les enjeux agricoles, aux préoccupations des porteurs de causes environnementale, de compléter des collaborations entre recherche publique et élus locaux par une participation accrue des citoyens eux-mêmes en tant que porteur d'une capacité spécifique d'expertise, ou encore de chercher à transférer les enseignements d'une expérience aboutie de collaborations entre chercheurs et représentants de la société civile sur un thème précis à d'autres thèmes, d'autres chercheurs et d'autres pans de la société civile.

Cette ouverture de l'expertise fondée sur des savoirs académiques aux savoirs profanes, objectif en soi dans ce profil-type, explique l'attention qui y est accordée à la construction de la confiance entre les parties prenantes, mentionnée précédemment.

### Des traumatismes passés pouvant marquer les partenariats

Dans ce profil-type, l'importance accordée à l'établissement de la confiance au sein du projet peut également s'expliquer par le contexte passé dans lequel s'inscrivent les partenariats. Des traumatismes, vécus individuellement ou collectivement, peuvent en effet avoir eu lieu et expliquer ce besoin d'établir, voire de restaurer, une confiance mise à mal par le passé entre les institutions et tout ou partie de la société civile. Ainsi, un territoire particulièrement marqué par des conflits liés à des dossiers environnementaux difficiles (pollutions diverses, contestations virulentes d'installations industrielles, ...) et/ou par une vie politique et démocratique perçue comme déliquescence, peut avoir généré une atmosphère de soupçon généralisé, un sentiment de défiance à l'égard des institutions (élus, administrations, détenteurs des savoirs « autorisés ») : le projet vise alors précisément à traiter les symptômes d'une crise démocratique en associant davantage les citoyens à la gestion du territoire. Ailleurs, le traumatisme passé pourra concerner plus spécifiquement un dossier particulier et les personnes et institutions qui y étaient associées, mais avoir été tellement marqué par l'irruption de formes de violence vécues par les protagonistes (saccage d'installations de recherche, menaces verbales voire physiques, ...) qu'il sera à l'origine même du projet, visant à renouer les fils rompus du débat et à restaurer la confiance dans les processus collaboratifs, éventuellement en s'appuyant sur d'autres thématiques. D'autres traumatismes peuvent également marquer le contexte du projet, sans en être directement à l'origine mais faisant partie de ses considérants, comme par exemple une polémique très médiatisée ayant suscité un durcissement des positions en présence, le projet de partenariat visant justement, là encore, à dépasser ces clivages médiatiquement mis en scène et à renouer un dialogue constructif entre les institutions concernées.



L'existence de ces traumatismes passés, de diverses formes, peuvent être considérés comme un ingrédient important de ce profil-type, en ce qu'ils expliquent que la contribution à l'amélioration du « vivre ensemble », de la vie démocratique et du rôle qu'y jouent la science et la société civile en constitue l'horizon normatif premier.

### **Un équilibre des légitimités et des pouvoirs au cœur de l'intention poursuivie, une défiance à l'égard de toute polémique publique**

Cette attention centrale accordée à l'établissement de la confiance entre les partenaires du projet, à la co-construction des questionnements, à l'ouverture aux savoirs profanes et à la participation citoyenne, induit que l'équilibre des légitimités et des pouvoirs soit au cœur de l'intention poursuivie dans ce profil-type de partenariat recherche-société civile. Quelle que soit la diversité des projets pouvant être associés à ce profil, la recherche de cet équilibre comme étant objectif central, un critère de réussite essentiel, est bien ce qui les y réunit.

Si l'on se réfère aux sphères proposées par F. Chateauraynaud, évoquées en introduction de cette note, ce profil-type est marqué par une défiance importante, de la part des porteurs de projets, à l'égard des sphères « médiatico-politiques » ou « militantes ». En effet, les prises de paroles publiques, porteuses de charges critiques plus ou moins radicales, et les formes de polémiques ayant cours dans ces sphères, sont peu compatibles avec cette exigence d'installer la confiance entre les protagonistes. En outre, les traumatismes évoqués ci-dessus se sont justement déployés dans ces sphères : l'intention, dans ce profil-type, est donc d'en traiter les effets en veillant bien à se tenir à distance de celles-ci.

En cohérence avec la dimension institutionnelle prégnante dans ce profil-type, la sphère investie ici est donc plutôt celle de l'administration et des politiques publiques, où les effets visés par les partenariats sont plutôt de nature procédurale, afin d'améliorer le fonctionnement des interfaces sciences / société civile. Ainsi, un projet pourra par exemple se proposer de produire un guide de « bonnes pratiques » à destination des dispositifs de co-construction des connaissances entre « savants » et « profanes ». Un autre ambitionne notamment d'interroger la définition de la politique de recherche au sein de l'institution partie-prenante. Un dernier se propose enfin de restaurer la confiance démocratique en instaurant un processus de co-construction de la connaissance entre scientifiques et habitants d'un territoire.

## PROFIL-TYPE N° 2 : UNE NÉGOCIATION EN VUE D'UN ACCORD PARTIEL OU MOMENTANÉ POUR AGIR

---

### Des problématiques anciennes mais en pleine évolution au sein des politiques publiques

Comme explicité en introduction de cette note, ce second profil-type se caractérise par le fait qu'il renvoie à des partenariats conçus d'emblée autour d'une thématique précise, faisant l'objet d'une controverse, et rassemblant divers protagonistes de celle-ci.

Si la notion de controverse pourrait laisser penser que les thèmes concernés relèvent alors plutôt de questions de société plus ou moins émergentes, les entretiens conduits montrent que ce n'est pas forcément le cas. Ainsi, les questions de déforestation, de climat, de bien être et d'expérimentation animale, de biodiversité et d'aires protégées, constituent autant de thèmes présents depuis plusieurs décennies dans le débat public et pris en charge à des degrés divers par les politiques publiques, et pourtant à l'origine de projets pouvant relever de ce profil-type. En réalité, l'ancienneté de ces thématiques ne préjuge pas du caractère stabilisé de leur problématisation : bousculées par l'agenda des politiques publiques (conventions internationales, directive européenne, Grenelle de l'Environnement, ...), ces thématiques voient des fronts de controverse se réactiver ou s'ouvrir de manière inédite. En effet, les évolutions et réformes que connaissent les politiques publiques peuvent être porteuses de nouvelles manières de problématiser la thématique considérée, aussi ancienne soit-elle, ou proposer un nouveau compromis entre différentes problématisations historiquement concurrentes. Ce mouvement induit alors des reconfigurations des rapports de force et des jeux d'alliance ou d'opposition entre les représentants des différents courants de pensées en présence et, ce faisant, réactive la controverse. Ainsi, la directive REACH pourra-t-elle relancer les débats en matière de méthodes alternatives aux expérimentations animales, alors même que ce thème est vieux de plus d'un siècle ? Le Grenelle de l'Environnement et sa Trame Verte et Bleue viennent modifier les équilibres entre écologues du paysage et naturalistes dans leur rôle d'appui aux politiques publiques ; les négociations internationales sur le climat suscitent de nombreux débats entre ONG françaises, décideurs et chercheurs à propos d'instruments de financement et de gouvernance considérés comme incontournables pour la sauvegarde des forêts et la lutte contre le changement climatique ; etc.

Dans ce profil-type, le partenariat recherche-société civile vise à rassembler « autour de la table » différents protagonistes de la controverse, induite ou réactivée par les évolutions récentes ou annoncées de la politique publique considérée. Différentes problématisations concurrentes sont donc en tension au sein même du projet, dont l'existence s'explique cependant par la volonté partagée, par ses parties prenantes, de participer aux évolutions en cours de la politique publique considérée, et/ou d'acquiescer ensemble une masse critique pour peser. L'objectif n'est pas ici de se mettre d'accord ni de déboucher sur une problématisation et une posture critique commune : critique radicale et critique régulatrice peuvent coexister au sein même du projet, sans chercher à

cette occasion de convergence de fond sur les valeurs défendues ou les modes d'intervention. Il est plutôt de nouer, le temps du projet, une alliance partielle ou temporaire, voire de circonstance, pour faire avancer un dossier ou une action où chacun trouve son compte. Ce type de partenariat relève donc davantage de l'arrangement négocié tactique, pour agir, que de la recherche d'un rapprochement pérenne, sur le plan des idées, des problématiques des uns et des autres.

## Un corpus et des institutions académiques constitués, mais une expertise disputée

Les controverses qui sous-tendent les projets étant néanmoins anciennes, on dispose dans ce profil-type, comme dans le précédent, d'une expertise établie et portées par des institutions académiques reconnues et par conséquent légitimes pour porter voire initier les partenariats. Cependant, une spécificité de ce profil-type est qu'en raison de la co-existence au sein même du projet de problématisation antagonistes et de formes de critiques en tension, cette expertise est nettement plus contestée, voire disputée. Ainsi, tel institut, légitime dans le monde académique, peut voir son indépendance mise en cause par certains membres de la société civile, pourtant associés au projet, lesquels revendiquent eux-mêmes une capacité d'expertise que ne leur reconnaît pas (ou peu) l'institut... ; ailleurs, une équipe de recherche peut se trouver en situation de concurrence avec le monde associatif dans la fonction d'appui et d'expertise auprès de l'administration, chercheurs et associatifs concernés étant néanmoins là encore associés au projet de partenariat considéré.

Le projet existe par la volonté, comme on l'a vu, de nouer une alliance tactique partielle ou de circonstance, orientée vers l'action. Dès lors, il s'agit pour les partenaires de trouver un *modus vivendi* pour gérer cette situation de concurrence ou de dispute. Les entretiens conduits auprès de tiers-veilleurs de projet pouvant être rapprochés de ce profil-type montrent qu'ils y parviennent, d'une part, en laissant largement dans l'implicite, au sein des instances du projet, les divergences de vue et les éventuelles enjeux de concurrence fonctionnelle en matière d'expertise et, d'autre part, en négociant un accord sur un plan purement opérationnel : celui de la répartition des tâches<sup>2</sup>. Ainsi, une association se verra confier la responsabilité de conduire des investigations de terrain et de mise à disposition de données en sa possession, l'équipe de recherche se chargeant de définir en amont les protocoles et de traiter en aval ces données et informations ; ailleurs, les représentants de la société civile se verront reconnaître la capacité de conduire une enquête par questionnaire afin de recueillir un état des demandes sociales, l'institut partenaire veillant à la validité scientifique des concepts employés et des interprétations des résultats. Enfin, l'accès aux terrains peut également constituer l'un des fondements d'un partenariat entre une institution de recherche détentrice de l'expertise sur la thématique et une association potentiellement concurrente en la matière. Ces négociations, potentiellement tendues, permettent *in fine* de reconnaître aux uns et aux autres des compétences et une certaine légitimité sur des tronçons différents, régulant ainsi les situations de

<sup>2</sup> Dans ce profil-type, l'engagement des partenaires peut être situé dans ce que L. Thévenot (2006) nomme le régime du plan, où la coordination entre acteurs vise l'aboutissement d'un projet, par opposition au régime du « proche » (où ce qui est en jeu est l'aise, dans un univers intime ou familial) et au régime « public » de la justification (où il s'agit de s'accorder sur ce qui est juste ou non, bon ou mauvais en référence à des principes moraux), dont relève davantage les deux autres profils-types.

concurrence. En revanche, ces tronçons peuvent s'avérer plus réduits que les champs d'expertise revendiquée par les opérateurs désignés, ce qui peut générer alors certaines frustrations et tensions latentes.

### Des évènements pouvant interférer, liés à l'agenda politico-médiatique

Le caractère controversé des thématiques traitées par les partenariats relevant de ce profil-type, ainsi que le rôle joué par les évolutions des politiques publiques dans l'émergence ou la réactivation de ces controverses, expliquent que des évènements à caractère médiatique et/ou politique puisse interférer dans leur fonctionnement. Ainsi, une « affaire » telle que « l'affaire Séralini » ou celle du « Médiateur », ou encore dans un autre registre des discussions médiatisées à l'occasion d'une convention internationale, peuvent avoir un impact d'autant plus direct sur la dynamique de partenariat dans ce profil-type que certaines parties prenantes des projets peuvent être directement impliquées dans ces évènements.

L'effet induit peut aussi bien (1) venir en appui du projet – en suscitant une volonté d'agir ensemble en dépit de divergences de fond, face par exemple à une actualité suscitant des craintes partagées (2) risquer de le déstabiliser – en exacerbant les divergences de fonds, qu'il devient difficile de garder implicites alors même que cet implicite est nécessaire à la conduite du projet.

### Des conflits de légitimités et des positionnements en tension

Les divergences de fond, mais aussi les concurrence fonctionnelles sur l'expertise notamment, expliquent qu'il puisse y avoir de manière tangible dans les partenariats des conflits de légitimité : qui détient le savoir légitime ? Qui fixe les ordres du jour et conduit la discussion ? Qui en en rend compte ? Ces questions, implicites et non débattues frontalement afin de préserver le processus de partenariat, peuvent néanmoins peser de manière latente dans les échanges : n'ayant pas de problématisation commune, les parties prenantes ne peuvent se mettre d'accord sur un porte-parole reconnu par tous – ce n'est d'ailleurs pas l'objet de leur coopération dans ce profil-type<sup>3</sup>. Comme on l'a souligné, ces questions ne sont donc pas tranchées sur le fond ni explicitement, mais davantage négociées dans le registre pragmatique de la répartition des tâches dans le projet.

Ces tensions et conflits de légitimité s'expliquent également par la pluralité des stratégies critiques des parties prenantes en présence. En référence au propos de F. Chateauraynaud exposé en début de cette note, ce profil-type a ceci de spécifique que les partenaires associés dans un projet ne visent pas toujours un déploiement de leur travail critique dans les mêmes sphères : certains, partisans par exemple d'une forme de contestation « radicale », visent clairement la sphère politico-médiatique ou se revendiquent de la sphère militante, tandis que d'autres se donnent pour tâche d'exercer leur discours critique, dans une optique plus « régulatrice », davantage dans la sphère des politiques publiques. Ces différences de positionnement stratégique dans l'exercice de la

---

<sup>3</sup> Dans la théorie de la traduction de M. Callon, l'étape de la problématisation débouche sur la désignation d'un « porte-parole », légitime pour représenter les acteurs se reconnaissant dans une problématisation commune de l'enjeu considéré.

critique peuvent susciter des tensions, notamment lorsqu'elles sont avivées à l'occasion d'événements extérieurs tels que ceux évoqués plus haut.

Un autre cas de figure peut également être observé dans ce profil-type : des problématiques divergentes de la thématique traitée par le partenariat, mais un positionnement orienté vers la même sphère (celle des politiques publiques, par exemple). C'est ce cas de figure qui peut générer une concurrence fonctionnelle (par exemple autour de la fonction d'expertise en appui aux politiques publiques) tranchée, selon les rapports de forces au sein du partenariat, lors de la répartition des tâches au sein du projet.

## PROFIL-TYPE N° 3 : UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE COLLECTIF EN VUE D'UNE PROBLÉMATISATION COMMUNE

---

### Des problématiques émergentes, ou des problématiques anciennes à renouveler pour interpeller les politiques publiques

Ainsi qu'exposé en introduction de cette note, ce troisième profil-type est, comme le précédent, conçu d'emblée autour d'une thématique précise et controversée, mais s'en distingue par le fait que le partenariat rassemble cette fois des acteurs partageant explicitement un même horizon normatif, et animés par une volonté commune d'aboutir à une problématisation partagée du thème considéré. Le projet, comme formulé plus haut, consiste en quelque sorte à construire ou consolider une « coalition de cause » afin de porter une revendication de réforme de la politique publique considérée.

Cette tentative de construire une telle coalition de cause peut être suscitée autour d'un thème émergent, l'objet étant précisément de l'inscrire dans l'agenda des politiques publiques afin d'assurer sa prise en charge par les pouvoirs publics : ce peut-être, par exemple, le thème de la mobilité ville-campagne et des enjeux spécifiques liés à l'installation de « nouveaux arrivants » en milieu rural, ou encore celui de la précarité énergétique, montant en puissance sous les effets conjugués de la hausse du marché de l'énergie et de la paupérisation de certaines tranches de la population.

Une entreprise de coalition de cause peut cependant également être observée sur un thème présent et débattu depuis longtemps dans l'espace public mais, comme dans le profil-type précédent, traité au sein de politiques publiques en pleine évolution. Cette actualité peut alors susciter un travail de renouvellement des problématiques ayant cours sur le thème considéré, donnant lieu potentiellement à de nouvelles coalitions de cause pour les porter. Dans ce profil-type, le projet vise alors à construire ou consolider l'une d'entre elles. À l'inverse de ce que l'on observe pour les projets pouvant être rapprochés du premier profil-type exposé dans cette note, où la thématique du projet est laissée, en tous cas initialement, volontairement large voire indéterminée, les

partenaires se réunissent dans ce cas autour d'un thème volontairement restreint et ciblé. Il s'agit en effet de mener un travail d'approfondissement de la question et de renouveler ou de préciser les termes des débats, en dépassant les clivages classiques qui structurent habituellement la controverse sur le thème général concerné. Ainsi, divers partenaires de la recherche et de la société civile peuvent se retrouver autour d'un projet concernant la pêche artisanale côtière et chercher à porter ensemble une problématisation commune sur ce thème précis, même si leurs positions peuvent être antagonistes sur le thème plus général de la gestion des ressources halieutiques. Ailleurs, il s'agira de chercher à « enrôler<sup>4</sup> » des acteurs autour de la reconnaissance dans les politiques publiques des spécificités de la sélection participative de semences, même si les partenaires du projets peuvent ne pas partager les mêmes postures dans le débat, bien plus large, concernant l'antagonisme entre les brevets sur le vivant et les semences paysannes. La précision du périmètre thématique à l'origine du projet apparaît comme une condition importante pour initier ce travail d'intéressement au cœur de ce profil-type.

### Une expertise diversifiée, partagée et mutuellement reconnue entre recherche et société civile

Une caractéristique importante de ce profil-type est que l'expertise y apparaît à la fois diversifiée et mutualisée entre les partenaires, au point que la différenciation entre savoir « savant » et savoir « profane » puisse perdre de sa pertinence. L'expertise détenue par la société civile est d'emblée très reconnue par les partenaires de la recherche, et considérée davantage comme « professionnelle » que « profane ». Ainsi, l'approfondissement de la problématisation du caractère durable de la pêche artisanale côtière mêlera des expertises académiques sur la ressource halieutique et l'histoire de ce type de pêche et des connaissances pointues sur l'exercice de ce métier, à la fois sur les plans technique et sociologique, détenues par la société civile ; le travail sur les semences participatives mettra à contribution tant des expertises génétiques portés par des chercheurs que des expertises juridiques très spécialisées détenues par la société civile ; celui sur la précarité énergétique mobilisera des recherches ethnologiques et des savoirs académiques sur la pauvreté et mobilisera des connaissances sur les réalités sociologiques de la précarité énergétique, davantage détenue, au départ du projet, par la société civile, etc.

On retrouve donc ici la volonté d'ouverture des savoirs académiques déjà relevée dans le premier profil-type présenté dans cette note. Cependant, en raison de la précision des thèmes abordés et surtout de la volonté d'emblée posée ici de porter une « cause » commune, cette ouverture débouche ici sur un croisement et un partage sans doute plus poussé des expertises détenues par les uns et les autres, brouillant la frontière entre le savant et le profane<sup>5</sup>.

---

4 Contrairement au précédent, il s'agit bien dans ce profil-type de définir une problématisation commune aux partenaires du projet en y intéressant le plus grand nombre d'acteurs possibles, en vue d'assurer son succès. Le modèle de la « traduction » de M. Callon est donc ici approprié pour rendre compte de la dynamique de ce profil-type – d'où l'emploi de cette notion d'enrôlement, qui correspond dans ce modèle à l'issue d'un intéressement réussi.

5 En cohérence avec le modèle de la traduction, dont on a souligné plus haut la pertinence pour décrire ce profil-type, on se rapproche ici de la figure de la « recherche de plein air » (par opposition à la « recherche confinée »), mêlant recherche institutionnelle et société civile, décrite par Callon, Barthes et Lascoumes (2001).

## Des évènements externes pouvant consolider ou menacer la coalition de cause en suscitant la remontée des clivages classiques

Comme pour le profil-type précédent, le fait que celui-ci soit ancré dans des thématiques controversées et marquées par des évolutions sensibles des politiques publiques concernées, explique que des évènements à caractère médiatique et/ou politique puisse interférer dans leur fonctionnement.

Là encore, l'effet de ces événements peut être de déstabiliser la dynamique de construction d'une coalition de cause faisant l'objet de ce profil-type. En effet, portant sur le thème général considéré plutôt que sur la problématique plus restreinte en cours de construction dans le projet, ils réactivent les clivages classiques liés à ce thème et pouvant opposer les partenaires du projet : ainsi, la retranscription en droit français d'une convention internationale, portant sur les droits de propriété des variétés végétales, peut susciter quelques inquiétudes sur la dynamique d'un projet portant sur la sélection participative, au moment où celui-ci doit se lancer... Cependant, à l'inverse, cet effet peut également être de renforcer la cohésion du partenariat lorsque l'événement en question suscite une hostilité ou des craintes partagées par tous : tel est le cas, par exemple, d'une directive européenne sur la pêche, dont on pourrait craindre qu'elle réactive des clivages classiques (controverse sur la rareté de la ressource) au sein de partenaires d'un projet sur la gestion côtière artisanale, et ayant finalement pour effet, au contraire, de resserrer les liens en suscitant une opposition unanime.

## Un équilibre des pouvoirs et des légitimités condition initiale du partenariat

Objectif au cœur du premier profil-type présenté dans cette note, aspect générateur de tensions et plutôt de l'ordre de l'implicite dans le second, l'équilibre des pouvoirs et des légitimités constitue davantage, dans ce troisième profil-type, une condition initiale. La volonté d'aboutir à une problématique commune, la reconnaissance mutuelle des différentes formes d'expertise en présence et l'intérêt que trouvent les partenaires à les mutualiser pour porter une cause partagée, constituent les motivations déjà évoquées à l'origine des partenariats pouvant être rapprochés de ce profil-type et traduisent ce caractère d'emblée acquis de cet équilibre.

Décrit en référence à la notion de « coalition de cause », le travail critique effectué dans ce profil-type est clairement orienté vers la sphère des politiques publiques, le but du travail d'intéressement faisant l'objet des projets étant de promouvoir une évolution de celles-ci. Cependant, au regard des projets REPERE pouvant être rapprochés de ce profil, il semble qu'un souci récurrent soit alors de faire reconnaître, dans cette sphère pilotée par les pouvoirs publics et l'administration, l'existence de « formes ordinaires de présence au monde » afin de mieux les prendre en compte et/ou de leur permettre de perdurer alors que les dispositifs en place les menacent : l'identité professionnelle, les exigences et les contraintes particulières liées à certaines formes d'agriculture ou de pêche, les conditions spécifiques d'habitat des populations en situation d'extrême précarité, les désirs et réalités vécues par les personnes ayant quitté « la ville » pour s'installer « à la campagne ».

## CONCLUSION

---

Comme cela a été souligné en introduction de cette note, ces profils-types n'ont pas vocation à constituer des catégories au sein desquels classer de manière univoque les projets du programme REPERE : il s'agit d'avantage de fournir quelques repères pour baliser la diversité de ces projets, afin d'être capable ensuite de nourrir un réflexion transversale au programme qui ne trahisse pas cette diversité, notamment dans l'optique d'aboutir à des recommandations.

La mise à plat de ces trois profils-types laisse d'ailleurs penser qu'un même projet puisse passer de l'un à l'autre au fil de son histoire. On conçoit facilement en effet une continuité possible entre le premier profil-type, dont l'objectif est de construire la confiance entre recherche et société civile en s'appuyant pour cela sur un thème support à explorer et préciser ultérieurement, et le dernier profil-type, pour lequel cette confiance est une condition initiale et traitant de problématiques plus précises et restreintes, dans l'objectif de porter une cause commune sur un sujet controversé. On pourrait également imaginer que le premier profil-type puisse également déboucher sur le second, la confiance acquise n'étant alors pas mise à profit pour construire une alliance autour d'une problématisation commune mais plutôt pour agir de concert dans une séquence ou sur un tronçon précis d'un dossier controversé, en dépit des divergences de vue des partenaires.

Cependant, il faut sans doute se garder d'une telle modélisation spéculative des trajectoires possibles de ces projets associant chercheurs et société civile. Comme le suggère l'un des projets REPERE, on peut également imaginer une trajectoire inverse de celles qui viennent d'être esquissées : des traumatismes vécus dans un profil-type 2 ou 3, en raison de leur sensibilité soulignée plus haut aux événements médiatico-politiques, peuvent conduire les partenaires à souhaiter prendre du recul par rapport à certaines controverses en reprenant en quelques sorte les choses « au début », en nouant un nouveau projet, de façon à rétablir des contacts dans un contexte plus apaisé et moins exposé, davantage dans le profil-type n°1.

Permettant ainsi de réfléchir de manière générique aux projets concernés par le programme REPERE sans réduire excessivement leur diversité, cette note a vocation à servir, dans la vie du programme, de support de discussion. Dans l'optique de déboucher sur des recommandations à l'échelle du programme, le questionnement général à instruire pourrait être le suivant : ces différents profils-types ont-ils les mêmes critères de succès ? Quels seraient leurs référentiels spécifiques pour concevoir des recommandations les concernant, permettant de contribuer à améliorer leurs chances de succès ? Que nous apprennent alors les différents projets REPERE en la matière ?